

## **Conseil communal de Jalhay du 6 septembre 2021**

9 points étaient à l'ordre du jour de la séance publique qui a enfin pu se dérouler à nouveau dans la salle du Conseil de l'Administration communale en raison de l'assouplissement des mesures concernant la pandémie.

Le bourgmestre a tout d'abord remercié le personnel communal pour le travail accompli lors de l'aide apportée aux sinistrés de Jalhay et des communes voisines.

Le Conseil communal a ensuite pris connaissance de la modification budgétaire ordinaire n° 1 et la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021 du C.P.A.S..

A l'unanimité, le Conseil a :

- décidé la création d'une voirie communale dans le cadre de l'urbanisation de parcelles en 7 lots de 800 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées division II, section C, n° 618B, 617D et 617E, Chemin du banc du Général à Nivezé.
- approuvé le projet d'acte relatif à la vente du lot 4 sis sur le terrain communal au lieu-dit « Cokaifagne » (zone d'activité économique mixte de Roquez).
- décidé d'initier un appel à candidatures en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité et un candidat pour la gestion de la distribution de gaz pour une durée de 20 ans sur le territoire de notre Commune.
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de travaux relatif au remplacement de la chaufferie par une chaudière à pellets à l'école communale de Solwaster. (Coût : ± 49.926,00 € TVAC subsidiés à 75 % via le projet POLLEC). Cette chaudière servira également à chauffer l'église.
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale IMIO du 28 septembre 2021.

Malgré l'avis négatif du groupe Choisir Ensemble, le Conseil a approuvé la contribution financière communale au Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont relative au contrat-programme 2023-2027 (montant annuel : 10.000 € à indexer). En effet, le groupe Choisir Ensemble estime que la quote-part de la commune de Jalhay est trop importante et que notre commune est trop peu représentée au Conseil d'administration (2 membres jalhaytois sur 18).

Bien que l'opposition se soit abstenue (à l'exception de Luc Bawin du groupe Choisir Ensemble qui est très sensibilisé à ces situations dangereuses engendrées par les pluies exceptionnelles et les inondations, car il a vécu le décès d'un enfant lorsqu'il était chef scout), le Conseil communal a confirmé l'Ordonnance de police du Bourgmestre du 15 juillet 2021 interdisant les camps de jeunesse sur le territoire communal de Jalhay jusqu'au 30 juillet 2021 et les balades le long des cours d'eau. Le groupe Oser déplore ne pas avoir eu de réponse aux questions envoyées par courriel le 16 juillet et relatives à cette Ordonnance.

Dans les divers, nous apprenons que :

- le service urbanisme applique déjà des règles pour limiter les risques des inondations (exemples : éviter les allées bitumées, prévoir des citernes tampons d'eau de pluie,...).

- une analyse devrait être faite pour voir s'il est encore raisonnable de permettre aux scouts de s'installer le long des rivières qui débordent régulièrement.
- l'utilisation de détecteur de CO2 est requise dans les clubs sportifs ou à l'occasion d'événements festifs (la commune rembourse jusqu'à 100 € les détecteurs de CO2).
- les travaux de la CLDR (Commission Locale pour le Développement Rural) sont à l'arrêt depuis le début de la crise sanitaire et la commune attend que la Fondation Rurale de Wallonie (qui gère la CLDR) se manifeste à nouveau.
- le maire de Nolay (commune jumelée à Jalhay) souhaiterait venir en aide à notre commune.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC